

COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

Conseil Municipal du 17 Mai 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Convocation :
Du 12/05/2022

Affichage :
Au 24/05/2022

L'An deux mille vingt-deux, le 17 mai à 18 h 00,
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre CARITAN, Maire.

Etaient présents : Pierre CARITAN, Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Francis JOUBERT, Jackie VIÉ, Vanessa DURET, Glyn GOODAL, Judith SCHOUTEN, Dominique PARADE, Valérie FEUGAS, Stéphane BERNARD, Nadine HERVÉ, Loïc DURAND, Joëlle BLANCHARD, Denis GOMEZ, Michel TOURNIER, Ludovic BOSSE

Absents - excusés : Clarisse DUDA, Francis EMERY, Murielle CORRE et Florence LORIOUX ayant donné respectivement procuration à Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Vanessa DURET, Jackie VIÉ et Judith SCHOUTEN.

Françoise VILLARD, Claude CHASSIN et Robert FAYE

Secrétaire de séance : Stéphane BERNARD

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022

A l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022

POLE FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1. BUDGET PRIMITIF 2022 : Régularisation d'écritures budgétaires

Le conseil municipal approuve l'affectation à l'opération 107 « Bâtiments locatifs », les crédits budgétaires de 6 400 € inscrits à l'article 2135 relatifs à l'installation d'un volet roulant + création de bandeaux au logement du cimetière.

2 - BUDGET PRIMITIF 2022 : Cadeaux pour évènements familiaux des agents

Le conseil municipal fixe le montant maximum des cadeaux qui seront offerts aux agents lors des évènements ci-dessous :

- Naissance : 100 €
- Départ en retraite : 300 €

3. OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2022 : Demandes de subventions

3.1 Demande de subvention au titre du FDAEC : Programme de voirie 2022

Madame Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Adjointe aux finances, informe qu'un programme de voirie est prévu en 2022 dont le montant est estimé à 41 446.60 HT soit 49 735.92 TTC, qui concerne la réfection des voies secondaires suivantes : Route de Pamplune, Route de chez Boisson Ouest, Route des Reynards, Route des Augirons, Route des Renauds et Saint Fiacre, Route des Bureaux, Route du Liagat, Route de la Brûlerie, Avenue de la Grand Font ainsi que l'aménagement du virage Route des Bureaux.

Plan de financement :

- montant HT des travaux	41 446.60 € HT
- subvention FDAEC	22 049.00 €
- Autofinancement	19 397.60 €
TVA en sus	8 289.32 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- *d'approuver le programme de travaux 2022, estimé à 41 446.60 € HT et de l'accepter*
- *de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention au titre du FDAEC à hauteur de 22 049.00 €, et approuve le plan de financement des travaux susvisés*

*M. Denis GOMEZ s'interroge sur l'utilité de la commission voirie, qui ne se réunit jamais, et réitère sa demande de dissolution de ladite commission. M. le Maire souhaite que cette commission travaille davantage. Madame LOUIS-DIT-TRIEAU demande que les commissions se réunissent en amont de la commission des finances pour travailler sur les besoins et les prévisions budgétaires de l'année suivante. M. le Maire demande aux présidents de commission de veiller à leur bon fonctionnement et de les rendre actives.
M. le Maire informe du recrutement de M. Jean-Philippe BARET, actuellement salarié de la CCE, pour le remplacement de M. Yves VARACHAS, Directeur des services techniques.*

3.2 Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la CCE : Programme 2022

Madame Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Adjointe aux finances, rappelle qu'il a été prévu au budget primitif 2022 l'équipement en matériel de voirie des services techniques et en matériel informatique pour l'école élémentaire « Georges Brassens ». Il fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Estuaire au titre du Fonds de Concours. Le montant des dépenses est estimé à 88 373.16 € HT soit 106 047.79 € TTC. A savoir :

- Services techniques – Acquisition de matériel de voirie : 79 737.16 €
 - Tractopelle - Tondeuse auto-portée - Tondeuse auto-tractée
- Ecole Georges Brassens - Équipement informatique et numérique : 8 636.00 HT
 - Remplacement de 7 postes informatiques et logiciels

Plan de financement :

- montant HT des acquisitions	88 373.16 € HT
- Fonds de concours de la CCE	33 372.00 €
- Autofinancement	55 001.16 €
TVA en sus	17 674.63 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- *d'approuver les programmes d'équipement 2022 à 88 373.16 € HT et de les accepter*
- *de solliciter auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes de l'Estuaire l'octroi du titre du Fonds de Concours d'un montant de 33 372.00 €, et approuve le plan de financement.*

3.3 Demande de subvention auprès du SIEB : Travaux d'éclairage public (vétusté foyers)

Madame Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Adjointe aux finances, rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a engagé un programme de réhabilitation de l'éclairage public. Elle propose de le poursuivre, notamment par le remplacement de points d'éclairage public défaillants. Le coût estimatif de l'opération prévue en 2022 s'établit à 13 266.76 € correspondant à 19 points lumineux et la création d'un point lumineux « impasse du Priap – Les Ferrés ».

Plan de financement :

- Montant des travaux	13 266.76 €
- Subvention du SIEB	4 643.36 €
- Autofinancement communal	8 623.40 € hors TVA

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- *d'approuver l'exécution du programme d'éclairage public 2022, estimé à 13 266.76 € et de l'accepter*
- *de solliciter auprès de Monsieur le Président du SIEB l'octroi d'une subvention à hauteur de 4 643.36 € soit 35 % du montant des travaux, et approuve le plan de financement.*

M. Glyn GOODALL demande si une analyse des consommations a été effectuée ?

M. le Maire informe que le remplacement des ampoules se fait par des LED, moins énergivores. Il informe qu'une rencontre avec un agent du SDEEG s'est tenue pour lancer une étude gratuite dont l'objectif est de faire des économies sur le poste de l'éclairage public. EDF envisage de faire payer les collectivités à la consommation réelle et non plus au forfait. Face à ce projet, certaines collectivités ont montré leurs mécontentements.

M. Francis JOUBERT explique que l'on se dirige vers une extinction de certains points lumineux, la nuit. M. le Maire explique que cette méthode obligera la pose de compteurs sur certains points lumineux qui engendra un coût d'installation important.

Ce dossier sera porté par le futur responsable des services techniques.

3.4 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Archives communales

Elimination réglementaire de 1^{er} niveau

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un diagnostic des archives communales a été fait par le service d'accompagnement à la gestion des archives du CDG de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, en janvier 2022. Il propose de procéder à l'élimination réglementaire de 1^{er} niveau des archives communales, pour un coût de 1 550 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention d'un montant de 558 €, au titre de la conservation du patrimoine écrit (aide au traitement). Il est précisé que l'avis technique de la conformité aux prescriptions et instructions a été sollicité auprès des Archives départementales de la Gironde.

Plan de financement :

- Montant HT des travaux	1 550 €
- Subvention du Département	558 €
- Autofinancement communal	992 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- *d'approuver l'intervention du service d'accompagnement à la gestion des archives du CDG de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,*
- *de solliciter auprès de M. le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention à hauteur de 558 €, et approuve le plan de financement.*

4. Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le marché de prestation pour la fourniture et service de restauration scolaire de Saint-Ciers-sur-Gironde, passé avec l'Aquitaine de Restauration et débuté le 1^{er} Avril 2018, prend fin le 7 Juillet 2022. Un nouvel appel d'offre doit être réalisé, pour la passation d'un nouveau marché d'une durée de 4 ans, sur la période 2022-2026, pour fournir les repas à la rentrée scolaire de Septembre prochain.

Conformément à la délibération n°2020-09-02 du 20 septembre 2020 portant délégation de compétences au Maire par le conseil municipal, Monsieur le Maire va lancer une consultation pour le marché de prestations de restauration scolaire, dans le cadre de la commande publique - Marché à procédure formalisée.

Considérant que le futur marché sera supérieur à 214 000 euros hors taxes, une commission d'appel d'offres (CAO) doit être constituée pour l'attribution du nouveau marché.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote à bulletin scrutin secret.

Par 19 voix POUR, 0 CONTRE et 1 Bulletin BLANC, sont élus :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| • Membres titulaires : | • Membres suppléants : |
| Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU | Valérie FEUGAS |
| Michel TOURNIER | Jackie VIÉ |
| Stéphane BERNARD | Joëlle BLANCHARD |

5. **POLE DE SOINS** : Autorisation de signature du bail professionnel avec la clinique Bordeaux-Nord

Monsieur le Maire informe les élus que ce point inscrit à l'ordre du jour est reporté ultérieurement. En raison des problèmes d'approvisionnement des matériaux de construction et d'accès à la fibre optique, la livraison du bâtiment est prévue en janvier 2023.

De plus, le Président du Conseil d'Administration de la Clinique Bordeaux-Nord souhaite insérer des clauses d'exclusivité dans le bail professionnel.

Réponse à Madame Florence LORIOUX : Monsieur le Maire rend compte de son entretien avec le Président de l'Ordre des Médecins notamment sur la mise en place de gardes sur la Haute-Gironde, et sur l'entretien téléphonique avec le Président de l'ARS notamment sur les aides d'installation aux étudiants et aux médecins s'installant dans des zones délaissées.

Monsieur le Maire précise que ces 2 responsables de structures avaient une parfaite connaissance de ce projet.

M. Loïc DURAND souhaite des précisions complémentaires sur l'occupation des cabinets réservés par la Clinique, par rapport au plan en sa possession.

AFFAIRES SCOLAIRES

6. **Règlement intérieur pour les services périscolaires** : A compter de la rentrée 2022-2023

Madame Valérie FEUGAS, Adjointe aux affaires scolaires, informe les membres du conseil que le règlement intérieur pour les temps de garderie périscolaire du matin et du soir a été mis à jour.

Le conseil municipal approuve le projet du règlement intérieur.

M. Loïc DURAND demande des précisions sur le nombre de places d'accueil. M. le Maire précise que l'accueil des enfants est limité en fonction du personnel encadrant. Dans l'immédiat, il est fait référence entre 25 et 30 enfants en moyenne. Il est précisé que les billets d'incidence, destinés aux parents, passent par le milieu scolaire pour suivre le cheminement classique du « mot dans le cahier ». M. le Maire informe qu'un représentant de la Région est venu contrôler le service de bus, pour apaiser les comportements déplacés de certains élèves. Madame Valérie FEUGAS informe les membres de la commission scolaire, qu'une réunion est prévue en septembre prochain.

POLE CULTURE et COMMUNICATION

7. **MEDIATHÈQUE** : Mise au pilon des livres – Année 2021/2022

Le Conseil Municipal décide la mise au pilon des livres et des CD endommagés de la médiathèque.

QUESTIONS DIVERSES

1. Réponse à Madame Florence LORIOUX relative au **placement du collège en zone d'éducation prioritaire** : M. le Maire informe que ce dispositif n'existe plus, seuls perdurent les établissements bénéficiant déjà de ce statut. L'Inspection Académique encourage la commune à maintenir les actions collectives avec le Collège et la CCE. Il a été clairement précisé qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires de la part de l'Etat.
2. **Fermetures intempestives et régulières du bureau de poste de St Ciers**
Monsieur le Maire informe le conseil des différentes démarches engagées par la commune pour maintenir l'ouverture régulière du bureau de poste, ainsi que le lancement d'une pétition qui a recueilli 880 signatures et son maintien. Cette situation a mis sous pression les agences postales des communes environnantes.
De plus, il précise que la manifestation de la semaine dernière devant le bâtiment était politique, elle avait été lancée par le candidat NUPES, raison pour laquelle les élus n'ont pas été informés ou invités.
D'une seule voix, les élus souhaitent organiser une manifestation de même type en associant la population, lors de la pose d'une banderole sur la façade de la poste, et maintenir avec fermeté la position de la commune sur le maintien de ce service à la population sur son territoire.
3. Il est fait débat sur les diverses **dégradations sur les bâtiments et mobiliers urbains** de la commune. Une plainte a été déposée à la gendarmerie dans ce sens.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Décisions du Maire

L'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales précise que le maire peut exercer certaines compétences par délégation du conseil municipal. Le conseil municipal a attribué certaines délégations au maire, par délibération du 10 septembre 2020.

Il est rendu compte des décisions du maire suivantes :

Décision du maire n° 2021/027 du 13 avril 2022

Droit de Prémption Urbain : biens situés Bas Berdassit, parcelles C1082 ET C2393

Décision du maire n° 2021/028 du 13 avril 2022

Droit de Prémption Urbain : bien situé 1 Impasse du Québec, parcelle C2333

Décision du maire n° 2021/029 du 13 avril 2022

Droit de Prémption Urbain : biens situés 16 rue du Petit Village, parcelles C1442 ET C22899

Décision du maire n° 2021/030 du 13 avril 2022

Droit de Prémption Urbain : bien situé 3 rue Jules Maran, parcelle C1572

Décision du maire n° 2021/031 du 13 avril 2022

Droit de Prémption Urbain : bien situé 102-104 AV. de la République, parcelles C1900 et C1326

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Décision du maire n° 2022/011

Logement 3 de l'Ancienne Gare : Fourniture d'une chaudière murale et ses accessoires
Devis signé avec CÉDÉO de Montendre (33) pour un montant de 1 340.41 HT soit 1 608.49 TTC

Décision du maire n° 2022/012

Remplacement de 2 hydrants pour la défense incendie

Devis signé avec la SAUR à Eyrans (33) pour un montant de 4 796 HT soit 5 755.20 TTC

Décision du maire n° 2022/013

Mise aux normes de l'aire de jeux « René Chapus »

Devis signé avec la société EXPERT LOISIRS de Gradignan (33) pour un montant de 2 348.50 HT soit 2 818.20 TTC

Décision du maire n° 2022/014

Eglise – Remaniage de la couverture

Devis signé avec l'entreprise NEVEU de Reignac (33) pour un montant de 4 274.50 HT soit 5 129.40 TTC

Décision du maire n° 2022/015

Presbytère – Remplacement de 2 fenêtres

Devis signé avec l'EURL MENUISERIE Pascal COTET de St Ciers-sur-Gironde (33) pour un montant de 3 168.70 HT soit 3 802.44 TTC

Décision du maire n° 2022/016

Gymnase – Fournitures de 2 panneaux de basket

Devis signé avec SPORT FRANCE de Boran-sur-Oise (60) pour un montant de 2 760.00 HT soit 3 312.00 TTC

Décision du maire n° 2022/017

Logement du cimetière – Réfection des avant-toits et pose d'un volet roulant

Devis signés avec l'EURL MENUISERIE Pascal COTET de St Ciers-sur-Gironde (33) pour un montant de 5 308.65 HT soit 6 370.38 TTC

Décision du maire n° 2022/018

Ecole primaire – Fourniture pour régulation de chauffage

Devis signé avec YESSS Electrique de St André de Cubzac (33) pour un montant de 873.76 HT soit 1 048.51 TTC

Décision du maire n° 2022/019

Cinéma – Réfection des bandeaux

Devis signé avec l'EURL Menuiserie Pascal COTET de St Ciers-sur-Gironde (33) pour un montant de 1 812.86 HT soit 2 175.43 TTC

Décision du maire n° 2022/020

Ecole primaire – Mise aux normes de la téléalarme de l'ascenseur

Devis signé avec TK ELEVATOR de St Georges des Coteaux (17) pour un montant de 1 609.97 HT soit 1 931.96 TTC

Décision du maire n° 2022/021

Restaurant scolaire – Travaux porte d'accès

Devis signé avec l'EURL MENUISERIE Pascal COTET de St Ciers-sur-Gironde (33) pour un montant de 3 196.96 HT soit 3 836.35 TTC

Décision du maire n° 2022/022

Défense incendie – Remplacement des extincteurs sur l'ensemble des bâtiments

Devis signés avec CHRONOFEU d'Yvrac (33) pour un montant de 1 398.87 HT soit 1 678.64 TTC

Décision du maire n° 2022/023

Services techniques - Séparateur d'hydrocarbures pour l'aire de lavage

Devis signé avec MNB de St Ciers-sur-Gironde pour un montant de 1 168.15 HT

Décision du maire n° 2022/024

Services techniques - Outillage

Devis signé avec MNB de St Ciers-sur-Gironde (33) pour un montant de 1 083.93 HT soit 1 300.72 TTC

Décision du maire n° 2022/025

Eglise – Remplacement du moteur de la petite cloche et dévégétalisation du clocher

Devis signé avec la SARL ACH-NHP Services de Bernos Beaulac (33) pour un montant de 3 780.97 HT soit 4 537.16 TTC

Décision du maire n° 2022/026

CINEMA – Acquisition matériel informatique

Devis signés avec la société TDI Service de l'Isle d'Espagnac (16)

- Matériel informatique, logiciels et installation : 2 000.00 € HT
- Abonnement aux licences : 154.70 € HT

Sont inclus : l'abonnement mensuel au service infogérance et assistance
l'abonnement annuel à Microsoft NCE 365 Business

Décision du maire n° 2022/033

VAO – Fourniture de 5 chauffe-eaux gaz

Devis signé avec CEDEO de Montendre (17) pour un montant de 2 353.35 HT soit 2 824.02 TTC

Décision du maire n° 2022/034

TIR A L'ARC – Fourniture de matériel électrique pour l'alimentation du bâtiment

Devis signé avec l'Entreprise YESSS Electrique de St André de Cubzac (33) pour un montant de 1 266.24 HT soit 1 519.49 TTC

Décision du maire n° 2022/025

DOJO – Fourniture de 2 aérothermes pour le chauffage

Devis signé avec YESSS Electrique de St André de Cubzac (33) pour un montant de 1 708.30 HT soit 2 049.96 TTC

La présente séance s'est terminée à 20 H 00.

En mairie, le 24 mai 2022
Pierre CARITAN, Maire



